

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2019-12/60C

## Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT D' ACTIONS ECONOMIQUES AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS CATALAN.

L'an deux mille dix-neuf, le 04 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	25
En exercice :	35		Contre :	-
Présents :	21		Abstention :	-

**Présents :** Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Francine CABALLE, Jean CONTE, Thierry DEL POSO, Marie-Claude DUCASSY-PADROS, Marie-Renée ESCARO, Jacques FIGUERAS, Catherine JOURDA, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Michel PALAU, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Louis TORRES, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Thérèse BADOSA, donne procuration à Pierre ROGE  
Claudette DELORY donne procuration à Thierry DEL POSO  
Marie-Reine GILLES-BOSCHER donne procuration à Frédéric BERLIAT  
Nolenn GUIGUEN donne procuration à Thierry SOLDÀ

**Absents excusés :** Josette BOTELLA, Georges BRETONES, Stéphane CALVO, Pascale GUICHARD, Claudette GUIRAUD, Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, Thierry LOPEZ, Marie-Thérèse NEGRE, Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** Jean-André MAGDALOU

**Date de convocation :** 27 novembre 2019

Le Président expose à l'assemblée,

L'association Initiative Pays Catalan (IPC) est membre du réseau national Initiative France qui a pour objet de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emploi par l'octroi d'une aide financière et technique aux personnes physiques porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprise dans les Pyrénées-Orientales.

Outre un fonds de fonctionnement, elle dispose d'un fonds d'intervention constitué des dons, subventions ou cotisations de personnes physiques et personnes morales privées ou publiques, redistribué sous forme de « prêts d'honneur » aux créateurs d'entreprises.

Dans le cadre de sa compétence « actions de développement économique », afin d'assurer un meilleur accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises sur le territoire intercommunal, la Communauté de Communes Sud Roussillon souhaite conclure un partenariat avec cette association pour deux années.

Dans le cadre de ce partenariat, IPC s'engage à :

- Communiquer sur le panel de services de la CC SUD ROUSSILLON, l'action foncière, les animations ect ;
- Favoriser la mise en œuvre des dispositifs financiers pour des porteurs de projets du territoire communautaire ou souhaitant s'y installer (prêts d'honneur local, prêt d'honneur remarquable (national), le prêt d'honneur Occitanie transmission, le prêt NACRE. Et tous dispositifs à venir) ;
- Mobiliser des dispositifs d'accompagnement, de suivi pour le parrainage des entreprises accompagnées ;
- Informer la communauté de communes des actions, initiatives mises en œuvre ;
- Organiser des actions directes sur le territoire communautaire ;
- Participer aux réunions en lien avec ces actions.
- Permettre à la Communauté de Communes Sud Roussillon de valoriser son action en matière d'emploi sur le territoire par des statistiques annuelles sur son territoire (nombre d'emplois créés ou maintenus / euros injectés)
- Garantir une permanence dans les locaux de la Pépinière d'entreprises une fois par trimestre.

En plus, du versement de la cotisation annuelle de 1500 €, la Communauté de Communes s'engage quant à elle à :

- Communiquer sur le panel de services d'IPC.
- Informer IPC des actions et initiatives mises en œuvre ;
- Mettre à disposition des conditions des moyens d'action pour IPC sur le territoire communautaire (locaux, communication...);
- Participer aux réunions en lien avec ces actions et inviter IPC aux travaux et études.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

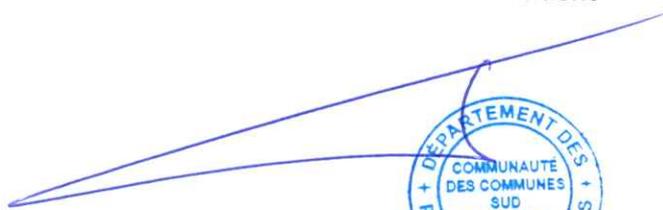
✍️ **CONCLURE** une convention de partenariat d'actions économiques, ci-annexée, avec l'association Initiative Pays Catalan ;

✍️ **DIRE QUE** les crédits sont inscrits au budget ;

✍️ **AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat ainsi que toutes pièces utiles à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20191204-2019-12-60C-DE  
Date de télétransmission : 06/12/2019  
Date de réception préfecture : 06/12/2019



**Préfecture des  
Pyrénées-Orientales**